

Vademecum de bonne utilisation et de précautions d'emploi des produits

ANTI-RONGEURS



à l'attention des particuliers



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS



Quelle est l'utilité des anti-rongeurs pour les particuliers ?

Au-delà de lutter contre les nuisances quotidiennes dues à la présence des rongeurs dans ses murs, l'utilisation des produits anti-rongeurs par les particuliers permet d'aider à maîtriser les populations de rats et souris. **Ce contrôle des rongeurs est primordial car ils peuvent poser des problèmes de santé publique**, en tant que vecteurs de virus, bactéries et de parasites, ainsi que de détérioration des biens (souillure/consommation des denrées, dégradation de l'isolation, des installations électriques avec risque d'incendie, etc.). Sans moyens de lutte, les maladies comme la leptospirose ou les salmonelloses, véhiculées par les populations de nuisibles, pourraient mettre en danger la population.

Les particuliers, utilisateurs de produits anti-rongeurs, jouent

un rôle déterminant dans la régulation de ces populations en complément des professionnels.

En disposant des moyens de lutte, les particuliers peuvent ainsi agir rapidement à leur niveau pour prévenir ou maîtriser les infestations.

Particuliers, en utilisant des produits anti-rongeurs, vous participez à l'amélioration de la qualité de vie de tous, à la non-prolifération des maladies véhiculées comme à la prévention des dégâts causés par les rats et les souris.

« S'ils sont utiles, ces produits ne sont pas anodins : **les utilisateurs doivent suivre scrupuleusement toutes les précautions mentionnées par les fabricants sur l'emballage ou la notice d'utilisation.** »

Quels sont les différents types d'appâts ?

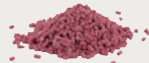
• les céréales



• les blocs



• les granulés



• les pâtes



Les produits photographiés ci-dessus sont systématiquement vendus ensachés (obligation réglementaire) et non en vrac.

Comment les utiliser ?



Certains produits se distinguent dans leur usage (rats ou souris ou rats et souris) : il faut **procéder au préalable à un diagnostic dans l'habitat afin d'identifier les nuisibles.** Cela permettra de s'orienter vers le produit adéquat.

En premier lieu, **il est important de prendre connaissance des consignes et avertissements indiqués sur l'emballage du produit** afin d'optimiser son efficacité et de procéder à l'application en toute sécurité.

Ensuite, **il est nécessaire de repérer les traces (et dégâts) laissées dans l'habitat** (crottes, nids, coulées ou trous, etc.) afin de disposer les produits dans des lieux de passages des rongeurs (le long des plinthes, sur les lieux de cheminement des rongeurs). **Une bonne installation au bon endroit influe sur l'efficacité du produit.** Pour mener à bien le traitement, il faut veiller à renouveler les appâts si nécessaire (jusqu'à ce qu'ils ne soient plus consommés). Un appât souillé ne sera pas efficace : il convient de le remplacer.

Le port de gants est vivement recommandé à chaque étape du

traitement, même si les produits sont ensachés, en particulier pour se protéger contre les virus ou maladies véhiculés par les rongeurs ainsi que pour éviter de contaminer les appâts avec l'odeur humaine.

Ces produits anti-rongeurs sont conditionnés dans des sachets, qu'il convient de ne pas ouvrir, permettant un dosage précis. **Tous les produits doivent être utilisés dans des boîtes d'appâts sécurisées et étiquetées.**

« Ces produits ne sont pas anodins et **doivent être stockés par l'utilisateur en lieu sûr et hors d'atteinte des enfants** afin d'éviter une dispersion accidentelle dans l'environnement, mais aussi et surtout afin de minimiser les risques d'accès au produit et son ingestion par des enfants ou par des animaux domestiques ou d'élevage. »

En fin de traitement, il faudra aussi veiller à retirer tous les appâts mis en place et les éliminer en toute sécurité (se référer à l'emballage du produit).



Que faire en cas de problème avec le produit ?

- en cas d'ingestion, contacter le Centre Antipoison le plus proche.
- se référer à l'emballage ou la notice du produit ou se renseigner auprès du fabricant.



UNION des entreprises
pour la PROTECTION
des JARDINS et
des ESPACES PUBLICS

59 avenue de Saxe
75007 Paris
www.upj.fr - upj@upj.fr